



EVENEMENT - AGRICULTURE - MASSIF DU JURA



Concours des Prairies Fleuries : L'AOP Comté récompensée grâce à Bernard Salvi (Fruitière de Chapelle des Bois, Doubs)

Le Concours National des Prairies Fleuries 2010 a rendu son verdict le 16 décembre dernier : parmi les 3 prix décernés, celui de la catégorie « prairies de fauche grasse » a été remis à Bernard Salvi, sociétaire de la Fruitière de Chapelle-des-Bois (Doubs), déjà vainqueur cet été du concours organisé localement au sein du Parc Naturel du Haut-Jura.

Une récompense qui renforce le sentiment de légitimité de la Filière Comté dans son respect de l'environnement, qui atteste de sa contribution à la qualité des paysages du massif Jurassien, et contribue au rayonnement et à l'attractivité touristique de la Franche Comté.

Avec le soutien financier de la région de Franche-Comté et du département du Doubs, le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a organisé cet été son 3ème Concours des Prairies Fleuries. Avec une différence de taille cette année : le concours est devenu national !

En effet, dans le cadre de « 2010, année internationale de la biodiversité », ce sont 13 parcs naturels régionaux et 5 parcs nationaux qui ont organisé leurs propres concours d'excellence « prairies fleuries », en coopération avec les Chambres d'agriculture, les syndicats de fromages AOP, les syndicats d'apiculture et des associations locales de gestion et de protection de la nature.

Cette action ouverte aux agriculteurs volontaires visait à faire découvrir et promouvoir la multifonctionnalité des prairies riches en espèces en évaluant leurs fonctions environnementales, paysagères et agronomiques, dans le but de valoriser auprès du grand public les savoir-faire agricoles en termes de préservation de l'environnement et biodiversité.

Pour cette première édition « nationale », plus de 200 exploitations agricoles de toute la France ont ainsi été participées à ce concours. Au niveau du Massif du Jura, 13 fermes s'étaient inscrites et Bernard Salvi, de Chapelle-des-Bois (1^{er} prix) et Rémy Cordier, de Chapelle-des-Bois aussi (Prix de la qualité paysagère) avaient été désignés pour représenter le Parc Naturel Régional du Haut-Jura devant le Grand Jury national, réuni au Ministère de l'Écologie (Grande Arche de la Défense) le 16 décembre dernier et en « concurrence » amicale avec 29 autres candidats.

Ce jury a privilégié pour ce premier concours national les candidats dont les prairies fleuries sont au cœur du système de production des exploitations et des préoccupations environnementales des territoires. L'agriculture de montagne a ainsi particulièrement été mise en avant.

Dans la catégorie « prairies de fauche maigre », le jury a récompensé Denis Laporte (Sers, Hautes-Pyrénées), producteur ovin AOC viande à Barège de Gavarnie, dans le Parc national des Pyrénées. Dans la catégorie « pâture », a été récompensé Pascal Francoz, producteur de lait à Tome des Bauges AOC dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges (Saint Offenge, Savoie).

Et dans la catégorie « prairies de fauche grasse », c'est donc la parcelle présentée par Bernard Salvi, producteur de lait à Comté AOP, qui a été primée. Cette exploitation individuelle de 40 vaches laitières et 100 hectares de prairies permanentes est engagée également en agriculture biologique (AB). La parcelle à la fois très productive et riche en biodiversité joue un grand rôle dans la typicité et la qualité des fromages produits. Elle témoigne de l'équilibre agricole et écologique obtenu par les éleveurs dans les combes et les plateaux du Haut Jura.

Située à une centaine de mètres de son exploitation, la parcelle récompensée de Bernard Salvi surplombe le site Natura 2000 des Lacs et Tourbières de Bellefontaine-Chapelle-des-Bois. Véritable transition entre un plateau et les tourbières en contrebas, elle se compose d'une mosaïque d'habitats caractéristiques du Haut-Jura. Refuge d'une diversité végétale (plus de 60 espèces) et animales (papillons, oiseaux) exceptionnelles, la parcelle présente également des qualités agronomiques indéniables (rendement, souplesse d'exploitation, équilibre graminées – légumineuses...) que Bernard Salvi a su créer, conserver et faire perdurer.

En récompensant cette parcelle, le jury a indéniablement voulu mettre en avant les richesses de cette prairie (élue à l'unanimité des botanistes, agronomes, apiculteurs et paysagistes présents). L'engagement de Bernard Salvi, même si ce critère ne rentre pas dans les grilles de notation, a certainement joué un peu. Producteur de Comté Bio depuis 1976 (comme l'ensemble de la coopérative Chapelle-des-Bois), il a su, avec le temps observer ses parcelles, leurs évolutions, leurs réactions et adapter ses pratiques et modes d'exploitation. Lui vous dira plus simplement « faire avec »... La plupart de ses parcelles étant de la même qualité, pourquoi présenter celle-ci au concours ? C'est sa préférée, car il y a conservé précieusement l'ancienne cabane de douaniers, trônant en plein centre au milieu d'un bosquet. « Bien sûr, c'est un élément gênant lors des foins, mais elle était là avant moi... », confiait-il au jury cet été lors, juste avant de l'entraîner voir des pieds de lys martagon dans la parcelle voisine...

Pour en savoir plus sur le concours national : www.prairiesfleuries.fr

Contact Parc Naturel Régional du Haut-Jura : Jean-Yves Vansteelant, Chargé de mission agri-environnement – 06 76 30 89 39 - jy.vansteelant@parc-haut-jura.fr
 Contacts Presse CIGC : Florence Compagnon – 03 84 37 37 00 – f.compagnon@comte.com / Nansen Dévt. - Nicolas Bouveret – 06 83 40 02 29 – nicolas@nansen.fr
 Communiqués, dossiers et visuels libres de droits disponibles en ligne sur www.comte.com, rubrique « Salle de Presse »

Le Comté nous apprend à savourer le temps

Comité Interprofessionnel du Gruyère de Comté

Avenue de la Résistance - BP 20026 - 39801 Poligny Cedex - Tél. 03 84 37 37 00 - Fax 03 84 37 07 85 - www.comte.com

Le Comité Interprofessionnel créé par décret n° 63-575 du 11 juin 1963. Le logo «Comté clochette» est une marque de certification propriété du CIGC.

